



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 septembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Points 7 et 137 de l'ordre du jour provisoire\*

### Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

### Plan des conférences

## Lettre datée du 6 septembre 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Comité des conférences

Je vous écris au sujet des dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, selon lesquelles aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée ne peut se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée, à moins d'avoir reçu l'assentiment exprès de celle-ci. Les organes subsidiaires qui souhaitent se réunir pendant une session ordinaire de l'Assemblée doivent soumettre leur demande par l'intermédiaire du Comité des conférences.

Je vous informe que le Comité des conférences a reçu des demandes du Comité des relations avec le pays hôte, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, de la Commission du désarmement, du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, de la deuxième réunion intersessions du processus préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui souhaiteraient se réunir à New York durant la partie principale de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Après avoir examiné attentivement ces demandes, le Comité des conférences n'émet pas d'objections, étant entendu que ces réunions se verront attribuer des services de conférence dans la mesure des disponibilités et des ressources existantes, afin que les activités de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions ne soient pas affectées.

---

\* A/66/150.



En conséquence, je serais reconnaissante à l'Assemblée générale de bien vouloir autoriser expressément le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, la Commission du désarmement, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la deuxième réunion intersessions du processus préparatoire pour la Conférence des Nations sur le développement durable et le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à se réunir, conformément à leur demande, sous réserve des conditions mentionnées au paragraphe précédent.

La Présidente du Comité des conférences  
(*Signé*) Woinshet Tadesse **Woldegiorgis**

---